



J'attends un enfant : ma MSA à mes côtés

3^e mois

MA DÉCLARATION DE GROSSESSE

- ◆ C'est le professionnel de santé qui me remet la déclaration de grossesse. Je l'envoie à ma MSA avant la 14^e semaine : les volets santé et famille. Le professionnel de santé peut également la faire sur Internet, avec mon accord.
- ◆ Ma MSA m'envoie un courrier pour m'informer qu'elle a reçu ma déclaration de grossesse et a enregistré ma date de début de grossesse.

MON ESPACE PRIVÉ

- ◆ Je me simplifie la vie et effectue mes démarches en ligne. J'ouvre un compte sur le site Internet de ma MSA @.

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je mets à jour ma carte Vitale, dès réception du courrier de ma MSA, pour être remboursée de mes frais médicaux.
- ◆ Je fais le 1^{er} examen médical prénatal avant la fin du 4^e mois et je suis mes remboursements @.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis salariée : j'informe mon employeur de ma grossesse.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ◆ Je vais sur www.msa.fr pour avoir toute l'information sur les prestations familiales liées à l'arrivée de bébé (la Paje) :
 - prime à la naissance et allocation de base @ ;
 - complément de libre choix du mode de garde (CMG) @ ;
 - prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepape).
- Sans oublier les aides au logement @, la prime de déménagement.

À SAVOIR

- ◆ Mon conjoint peut bénéficier d'un examen de santé complet, pris en charge à 100 %.



4^e mois

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je fais le 2^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements @.

MON SÉJOUR À LA MATERNITÉ

- ◆ Je choisis ma maternité (à laquelle je fournis une attestation de droits maladie téléchargeable depuis Mon espace privé @) et je réserve ma chambre.
- ◆ Je me renseigne auprès de ma MSA et ma complémentaire santé sur les montants de prise en charge de mon accouchement et mon séjour à la maternité (supplément chambre particulière, etc.)

FAIRE GARDER BÉBÉ

- ◆ Je vais sur www.msa.fr ou sur www.mon-enfant.fr pour trouver de l'information sur les différents modes de garde (crèches, assistante maternelle, garde d'enfants à domicile, garde partagée, etc.)
- ◆ Je me renseigne sur les places en crèche auprès de ma mairie.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis exploitante : je peux être remplacée sur mon exploitation pendant mon congé de maternité. Je m'informe sur www.servicederemplacement.fr

À SAVOIR

- ◆ Mes examens médicaux et analyses en laboratoire sont pris en charge à 100 %.
- ◆ Mes 1^{ère} et 2^e échographies à 70 %.

MA SANTÉ

- ◆ J'ai droit à un examen gratuit de prévention bucco-dentaire (à réaliser entre le 4^e mois de grossesse et le 12^e jour suivant mon accouchement). Je prends rendez-vous avec mon chirurgien-dentiste, après avoir reçu le courrier d'invitation.
- ◆ Entre octobre et janvier, je me fais vacciner contre la grippe, quel que soit le mois de grossesse. Après



5^e mois

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je fais le 3^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements @.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis salariée : pour le calcul de mes indemnités journalières, je demande à mon employeur si c'est lui ou moi qui envoie à la MSA l'attestation de salaire.
- ◆ Pour trouver des informations sur les aides et modalités du congé parental, je vais sur www.msa.fr ou sur www.mon-enfant.fr

MON RENDEZ-VOUS PRESTATIONS

- ◆ Si besoin, je contacte ma MSA pour bénéficier d'un rendez-vous personnalisé pour faire le tour de mes droits.

- avoir reçu le courrier de ma MSA, je prends rendez-vous avec mon médecin pour qu'il me prescrive le vaccin, pris en charge à 100 %.
- ◆ Si je souhaite arrêter de fumer, je bénéficie d'une aide dans la limite de 150 euros sur des substituts nicotiques avec la prescription de mon médecin ou de la sage-femme.



6^e mois

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je fais le 4^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements @.
- ◆ Je mets à jour ma carte Vitale pour bénéficier de la prise en charge à 100 %.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis exploitante : je fais ma demande de remplacement auprès de ma MSA au moins 30 jours avant la date du début de mon congé de maternité. Si celui-ci ne m'est pas confirmé par le Service de remplacement sous 15 jours suivant ma demande, je devrais rechercher un(e) remplaçant(e) par moi-même.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ◆ Je me renseigne sur les démarches à effectuer pour bénéficier de la prime à la naissance ou de l'allocation de base.
- ◆ J'envoie à ma MSA une déclaration de situation et de ressources @ avant le 7^e mois en vue du versement éventuel de la prime à la naissance et de l'allocation de base.

À SAVOIR

- ◆ Tous mes frais médicaux sont pris en charge à 100 % du 1^{er} jour du 6^e mois de grossesse jusqu'au 12^e jour après avoir accouché.

MES AIDES SOCIALES

- ◆ Si je rencontre des difficultés (économiques, familiales, de santé ou d'éloignement géographique), je peux bénéficier d'un soutien financier ou d'un accompagnement personnalisé selon ma situation. J'appelle le service social de ma MSA.

@ Je peux suivre mes paiements en ligne depuis Mon espace privé ou l'appli mobile ma MSA et moi, et effectuer mes démarches depuis Mon espace privé.

Tout savoir sur mes droits sur www.msa.fr/j-attends-un-enfant



L'essentiel & plus encore

J'attends un enfant : ma MSA à mes côtés



7^e et 8^e mois Début du congé maternité

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ♦ Je fais les 5^e et 6^e examens médicaux prénatals et je suis mes remboursements @.
- ♦ Les 7 séances de préparation à l'accouchement avec une sage-femme sont prises en charge à 100 %.

MON CONGÉ MATERNITÉ

- ♦ Dans la majorité des cas, la durée totale de mon congé maternité est de 16 semaines. J'ai la possibilité de reporter, en fonction de mon état de santé, 3 semaines de mon congé prénatal de maternité après ma date d'accouchement.
- ♦ **Je suis salariée** : soit mon salaire est maintenu par mon employeur, soit ma MSA me verse des indemnités journalières du premier jusqu'au dernier jour de mon congé maternité.

LE CONGÉ DE PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

- ♦ Dans la plupart des cas, la durée du congé de paternité est de 11 jours. Mon/ma conjoint/e salarié/e peut en faire la demande auprès de son employeur un mois avant la date prévue de l'accouchement. Mon/ma conjoint/e exploitant/te peut se faire remplacer pendant son congé de paternité. Il/Elle envoie sa demande d'allocation de remplacement à sa MSA, 30 jours avant la date prévue.

@ Je peux suivre mes paiements en ligne depuis Mon espace privé ou l'appli mobile ma MSA et moi, et effectuer mes démarches depuis Mon espace privé.



9^e mois Naissance

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ♦ Je fais le 7^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements @.
- ♦ Je ne travaille pas et je peux faire une demande à ma MSA pour être assurée à titre personnel. Ainsi, j'aurai la possibilité de rattacher mon enfant à mon compte @.

JE DECLARE LA NAISSANCE DE MON ENFANT

- ♦ **Après l'accouchement, j'envoie l'acte de naissance de mon enfant à ma MSA pour lui ouvrir des droits en santé et en famille.**

MA SANTÉ

- ♦ Je peux bénéficier, avec l'accord de l'équipe médicale, du service de retour à domicile (PRADO maternité) : une sage-femme me rend visite à la maison pour un suivi personnalisé.

À SAVOIR

- ♦ **En cas d'adoption, je retrouve toutes les informations dont j'ai besoin sur www.msa.fr/sante/conge-adoption**



Retour à la maison

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ♦ **Ma MSA m'envoie un courrier pour m'informer qu'elle a reçu la déclaration de naissance de mon enfant et qu'il est enregistré sur ma carte Vitale et/ou celle de mon conjoint/e.**
- ♦ **Je mets à jour ma carte Vitale, dès réception du courrier, pour être remboursée des frais médicaux.**
- ♦ J'envoie les justificatifs d'hospitalisation à ma MSA et à ma complémentaire santé pour le remboursement des frais de la maternité.

MON TRAVAIL

- ♦ Pendant cette période, je choisis de reprendre mon activité à temps complet, ou à temps partiel, ou de bénéficier d'un congé parental. Pour plus d'information sur la Prepare, je vais sur www.msa.fr

FAIRE GARDER BÉBÉ

- ♦ Pour m'aider financièrement si je fais garder bébé (assistant(e) maternel(le), micro-crèche...), je fais une demande de complément de libre choix du mode de garde (CMG) sur Mon espace privé @. Pour une garde en crèche, la MSA verse directement, à la structure d'accueil, la prestation de service unique qui sera ensuite déduite de ma facture.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ♦ **Ma MSA me verse la prime à la naissance avant la fin du 2^e mois suivant la naissance, en fonction de mes ressources.**

À SAVOIR

- ♦ **Mes remboursements santé continuent d'être pris en charge à 100 % 12 jours après la date de mon accouchement. Les examens et vaccins obligatoires de mon enfant sont pris en charge à 100 % jusqu'à l'âge de 6 ans.**



Fin du congé maternité

MON TRAVAIL

- ♦ Mon congé maternité se termine 10 à 13 semaines après la naissance de mon enfant.
- ♦ Je prends contact avec mon employeur pour l'informer de mon choix de reprise ou non d'activité.

FAIRE GARDER BÉBÉ

- ♦ Je déclare mon assistant(e) maternel(le)/ma garde d'enfants à domicile sur www.pajemploi.urssaf.fr @, si c'est le mode de garde que j'ai choisi.
- ♦ En tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde d'enfants à domicile, je suis responsable des conditions de travail de mon employé(e) et de l'exactitude de mes déclarations sur Pajemploi. Bien déclarer son salarié, c'est l'assurance d'éviter des pénalités.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ♦ Si j'ai choisi de prendre un congé parental ou un temps partiel, ma MSA peut me verser des prestations (la Prepare).

À SAVOIR

- ♦ **J'anticipe ma future retraite : dorénavant les parents ont la possibilité d'effectuer, d'un commun accord, un partage de la Majoration Durée d'Assurance Enfant (MDAE) dans un délai de 6 mois à compter du 4^e anniversaire de l'enfant. J'en fais la demande auprès de ma MSA. À défaut, la majoration me sera attribuée.**

Tout savoir sur mes droits sur
www.msa.fr/j-attends-un-enfant